

CHARTRE DE PARTENARIAT

Infrastructure Scientifique Collective (ISC)

Unité Expérimentale Forêt Pierroton (UE 0570)

UEFP

<https://doi.org/10.15454/1.5483264699193726E12>

Version 1 – aout 2023

Table des matières

1. Présentation de l'ISC UEFP	2
a. Présentation générale	2
b. L'organigramme de l'ISC UEFP (01/01/2023)	3
c. La gouvernance.....	3
d. Système de Management Environnemental (SME)	3
e. Qualité	4
f. S'informer sur l'ISC UEFP, la contacter	4
2. Demande de partenariat dans le cadre de projets de recherche	4
a. Cas général de projets liés à des réponses à des appels d'offre	4
b. Cas d'utilisation des différentes infrastructures (foncier, équipement).....	5
3. Règles de tarification	5
4. Engagements mutuels	6
5. Gestion des échantillons	6
6. Gestion des données	6
7. Valorisation	7

1. Présentation de l'ISC UEFP

a. Présentation générale

L'UEFP est une Unité de INRAE à vocation expérimentale, labellisée **Infrastructure Scientifique Collective** (ISC) depuis 2018. Elle est rattachée scientifiquement au Département ECODIV et administrativement au Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux (NAB). De par ses missions, elle est également au service de quatre Infrastructures Nationales de Recherche (IR), IN-SYLVA France, RARe, AnaEE et ICOS.

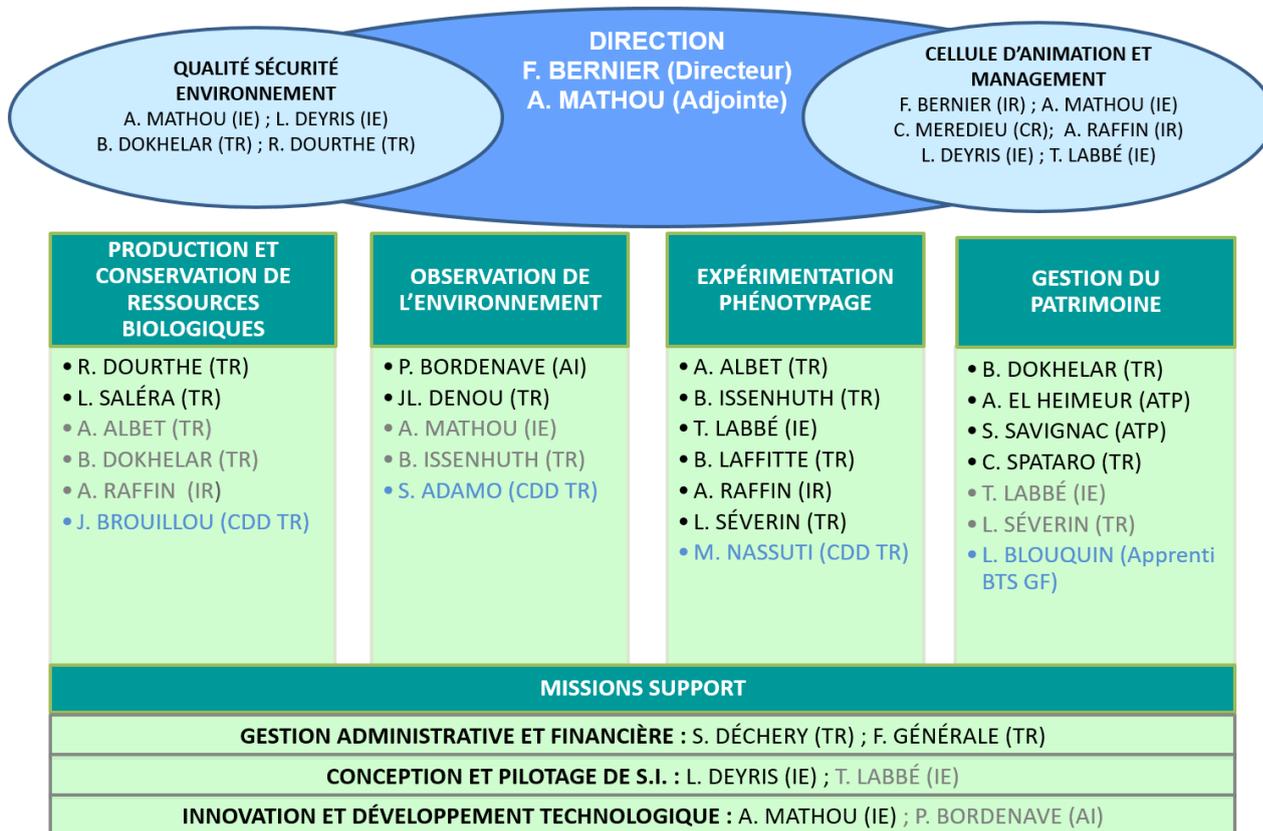
Ses missions se déclinent en trois fonctions :

- ❖ **Expérimentation** : installation et gestion de dispositifs expérimentaux et de réseaux, phénotypage d'arbres forestiers, récoltes et gestion d'échantillons variés, expérimentation de systèmes sylvicoles, etc. Les principales essences concernées sont le pin maritime, les chênes, l'eucalyptus, le douglas et le pin taeda. L'unité travaille également sur de nombreuses autres essences au sein de leurs écosystèmes.
- ❖ **Observation** : gestion de sites ateliers des IR (AnaEE in natura ; ICOS), installation et maintenance des infrastructures et de l'instrumentation scientifique, travaux expérimentaux (installation de mâts, de fosses, ...), récolte et gestion d'échantillons de toute nature (végétaux, sols, lessivât)
- ❖ **Gestion et conservation de ressources biologiques** : production de matériel végétal original, gestion et conservation de ressources génétiques y compris les parcs à clones et à pied-mères pour des espèces forestières variées (pin maritime, chênes, robinier, mélèze, châtaignier, pins noirs, frêne, tulipier, pin sylvestre, sapins, pin taeda, etc.).

Pour ces trois fonctions, l'UEFP gère un vaste patrimoine foncier associé aux expérimentations (plus de 900 hectares en propre et sous convention) offrant un potentiel d'accueil varié pour les dispositifs expérimentaux de court au long terme, ainsi qu'une halle dédiée à la mesure de la biomasse forestière pour la réception, le traitement et le stockage d'échantillons en provenance de ces expérimentations. Pour la production de matériel végétal, l'UEFP possède une pépinière de 4 hectares ainsi que des locaux techniques dédiés au conditionnement des graines et des pollens. Outre les compétences en observation, expérimentation et gestion de matériel végétal au sens large, l'UEFP maîtrise des savoir-faire en création et en administration de SI et de BDD, nécessaire à sa mission de gestion de données.

b. L'organigramme de l'ISC UEFP (01/01/2023)

UNITÉ EXPÉRIMENTALE FORÊT PIERROTON – UE0570



<https://uefp.isc.inrae.fr/>

01 Janvier 2023

c. La gouvernance

La Direction de l'UEFP s'appuie en interne sur une Cellule d'animation et de management qui se réunit au moins 1 fois par mois et sur une cellule dédiée à la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. L'ensemble du personnel se réunit régulièrement lors de réunions mensuelles et lors de Conseils de service.

La Direction réunit le **Conseil Scientifique d'Utilisation (CSU)** pour éclairer ses décisions. Ce CSU est constitué de chercheurs des UMR partenaires scientifiques, de représentants du Département ECODIV, d'ingénieurs en charge d'ISC et du président de centre Nouvelle-Aquitaine Bordeaux. Il se réunit 2 fois par an et émet des recommandations sur les orientations stratégiques, le fonctionnement et les activités de l'entité.

d. Système de Management Environnemental (SME)

L'ISC UEFP s'est engagée depuis 2015 dans une démarche collective visant à diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement. Le Système de Management Environnemental (SME) déployé dans ce cadre par l'UEFP a été reconnu par la certification ISO 14001 en août 2020 par Apave CERTIFICAT N°121013.

La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations

environnementales dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement.

La mise en place du SME repose sur :

- L'évaluation du niveau de performance et des impacts environnementaux des activités de l'ISC
- La détermination des objectifs d'amélioration continue en accord avec les objectifs recherche, la politique et les moyens à disposition ;
- La mise en œuvre d'actions suivies par un délai défini par l'ISC ;
- L'évaluation de la progression de l'ISC par des indicateurs chiffrés ;
- La veille et le respect réglementation HSE.

e. Qualité

L'ISC UEFP est engagée en qualité depuis 2003 et s'engage à appliquer la politique nationale qualité de INRAE afin d'assurer :

- La fiabilité des résultats mesurables, en renforçant notamment la métrologie, la maîtrise des méthodes, des travaux de recherche et des expérimentations ;
- La traçabilité des travaux de recherche, en particulier pour la production de publications, pour assurer la pérennité et la capitalisation des savoir-faire, et le cas échéant pour défendre la propriété intellectuelle.

Les missions sont réalisées en collaboration avec les agents de l'UEFP qui s'assurent du bon fonctionnement des moyens mis en place dans le cadre de cette démarche.

- Partage de tous les documents via un outil de gestion documentaire (GDO) ;
- Utilisation des cahiers de laboratoire dédiés aux projets, essais, etc... ;
- Mise par écrit des procédures obligatoires ;
- Rédaction des protocoles ;
- Archivage et hiérarchisation de la documentation.

L'UEFP dispose d'un manuel qualité et un plan d'action annuel est présenté lors de nos différents conseils de service.

f. S'informer sur l'ISC UEFP, la contacter

Les utilisateurs peuvent s'informer sur l'ISC UEFP et ses activités *via* son site internet (<https://uefp.isc.inrae.fr/>), ou bien faire une demande de collaboration par courriel à contact.uefp@inrae.fr

2. Demande de partenariat dans le cadre de projets de recherche

a. Cas général de projets liés à des réponses à des appels d'offre

❖ Pour les nouveaux partenaires :

Dans ce cas, il faut envoyer un message à la direction qui prendra contact avec le demandeur pour examiner la recevabilité du projet. Il est indispensable que ce contact ait lieu avant le dépôt du projet aux financeurs pour en permettre une instruction concertée, une bonne adéquation du service proposé et une collaboration fructueuse pour les parties. contact.uefp@inrae.fr

❖ Pour les bénéficiaires au sein des UMR partenaires :

L'offre de service est proposée aux UMR partenaires lors du montage des projets dans lesquels l'UEFP apparaît comme un des partenaires identifiés apportant son expertise sur ses trois fonctions et en innovation technologique. Ce partenariat formalisé permet, d'une part la soutenabilité économique et d'autre part la clarification et le dimensionnement en amont des ressources nécessaires pour mener à bien le projet. L'implication dans les projets sous forme de prestation de service stricto sensu n'est jamais une solution mise en œuvre dans le cadre des collaborations de recherche avec les partenaires académiques U(M)R - UE.

Dans ces deux contextes, et en cas de réussite de la demande financière du projet, les responsables des différentes tâches doivent enregistrer les demandes d'activités sur l'outil PRATIX, qui est l'interface de recueil des demandes d'activités expérimentale.

Deux campagnes de saisie des demandes d'activités sont programmées ; en mars pour une période d'activités d'avril à septembre et en septembre pour une période d'activités d'octobre à mars.

Cette interface permet à l'ISC UEPF de prévoir et d'organiser la charge de travail, puis après validation de la demande (désignation des responsables techniques, validation de dates....) d'enregistrer le plus précisément possible les temps effectifs d'intervention.

Les projets respectants cette démarche seront systématiquement priorités.

L'ensemble du programme d'activité de chaque période à venir est présenté lors de chaque CSU qui peut formuler des propositions si des arbitrages sont nécessaires.

b. Cas d'utilisation des différentes infrastructures (foncier, équipement)

L'UEFP dispose :

- ❖ **D'un patrimoine foncier forestier** : 431 ha de surface forestière utile (361.64 en Gironde et 69.36 en Dordogne)

- ❖ **De différents équipements de recherche**

Halle biomasse (salle de manipulation de gros échantillons, salle de broyage, salle de séchage, salle de pesée, salle de stockage d'échantillons de courtes et longues durées).

Laboratoire graines et pollens (salle pollen, salle stockage froid, salle étuve, salle de traitement et préparation des lots de graines, chambre froide de stockage graines résineuses et graines feuillues)

Pépinière : 1 serre croisements contrôlés « chênes » 350 m² ; 1 serre multiplication végétative 218 m² ; 1 serre expérimentation 218 m² ; 1 ombrière d'élevage de plants forestiers 730 m² : 12 bâches de culture pleine terre ; 12 bâches de cultures en pots ; 1 tunnel d'expérimentation 520 m² ; 1 tunnel pour la préparation du matériel végétal pour les dispositifs expérimentaux.

Pour les demandes d'utilisation d'équipements de la halle biomasse, sa charte d'utilisation est mise à disposition dans laquelle la tarification est définie.

[Charte halle biomasse](#)

Toute demande d'utilisation des autres infrastructures décrites ci-dessus, ne nécessitant pas d'activité particulière du personnel de l'UEFP (autre le maintien en service), se fait directement par mail à la direction de l'UEFP.

3. Règles de tarification

Dans le cadre de projets donnant lieu à un contrat financier avec ouverture des crédits à l'UEFP, les documents du contrat sont complétés par la direction de l'UEFP. Les crédits sont positionnés à l'UEFP qui

fournira l'ensemble des justificatifs dont les feuilles de temps demandées par les financeurs du projet au coordinateur.

Dans les autres cas et quel que soit l'utilisateur (porteurs INRAE, autres organismes de recherche, autres collaborateurs publics ou privés) pour des utilisations d'équipements, des opérations de maintien des collections de ressources biologiques, ..., les coûts sont facturés à l'année n+1 après leur réalisation. Actuellement, les tarifs sont établis en fonction des dépenses réelles effectuées auxquels s'ajoute un forfait de 10 euros l'H/J.

4. Engagements mutuels

Pour tout projet collaboratif, l'UEFP s'engage auprès de ses partenaires :

- D'impliquer du personnel formé et compétent ;
- De proposer des équipements performants et entretenus ;
- D'apporter une assistance technique et une expertise autant que possible ;
- De communiquer régulièrement sur l'état d'avancement du projet ;
- De proposer un accompagnement dans la valorisation des données.

Les partenaires s'engagent à :

- Respecter la présente charte ;
- Fournir toutes les informations nécessaires pour mener à bien les projets engageant l'ISC.

5. Gestion des échantillons

Les échantillons collectés dans le cadre de la demande d'intervention sont la propriété du demandeur. A ce titre ils seront intégralement expédiés au demandeur, dans les conditions négociées entre le demandeur et l'ISC UEFP. Celle-ci s'engage à collecter et à conserver dans les meilleures conditions possibles les échantillons en attente d'envoi, et à les expédier dans les meilleures conditions possibles, selon les souhaits du demandeur, accompagnés des métadonnées nécessaires à leur gestion et à leurs analyses.

6. Gestion des données

Afin de garantir des données fiables et bien gérées tout au long du projet, compréhensibles, disponibles et préservées sur le long terme pour une réutilisation future, l'ISC UEFP a rédigé son Plan de Gestion de Données (PGD) à l'aide de l'outil institutionnel [DMP Opidor](#). Il est disponible sur le [dataverse](#) de l'UEFP.

Dans ce document sont regroupées les informations suivantes :

- Informations sur la structure ;
- Informations sur le plan de gestion ;
- Présentation générale des données ;
- Droits de propriété intellectuelle ;
- Confidentialité ;
- Partage des données ;
- Organisation et documentation des données ;

- Stockage et sécurité des données ;
- Archivage et conservation des données.

7. Valorisation

Toute personne faisant appel à l'UEFP pour une demande d'intervention devra systématiquement mentionner, dans la partie remerciements des publications afférentes, l'ISC UEPF de la manière [suivante](#).

L(es) auteur(s) remercie(nt) **INRAE - UEPF** (<https://doi.org/10.15454/1.5483264699193726E12>) pour sa contribution / participation / ... à l'installation du dispositif / au suivi de l'essai / à la fourniture des données / à la fourniture du matériel biologique / à la mise au point méthodologique du protocole, ...) et plus particulièrement XX, XX et XX....

The author (s) would like to thank **INRAE - UEPF (Forest experimental Facility UEPF-** <https://doi.org/10.15454/1.5483264699193726E12>) for its contribution / participation / ... to the installation of the studied site(s) / the management of the site(s) or the network / data providing / biological material providing / methodological assistance in creating the research protocol ... and more specifically XX, XX and XX

Cette citation de l'ISC n'empêche pas de remercier nominativement les agents de l'ISC UEPF qui auraient assuré dans ce cadre une participation remarquable.

Au cours du projet, lorsque la contribution d'un ou de plusieurs agents de l'ISC UEPF devient significative en termes d'expertise à l'élaboration de protocole, ou d'expertise à la réalisation d'opérations complexes indispensables, les utilisateurs s'engagent à les positionner en tant que co-auteur(s) dans l'ordre généralement admis par la discipline scientifique.

Dans le cas où, les communications visuelles (affiches, présentations...) doivent comporter le logo de l'ISC UEPF, il sera fourni sur demande.

Le partenaire du projet s'engage au moment de la publication à fournir un exemplaire numérique de celle-ci à l'UEFP.

Le respect de ces règles permet une meilleure traçabilité de la contribution de l'ISC aux projets, et donc une meilleure visibilité et reconnaissance de cette entité et de ses agents.